



**VOTRE
PRÉ-DEMANDE DE
CLASSEMENT
meublé
de
tourisme**

est à retourner accompagnée de votre règlement à :

**Agence de développement du Tourisme
et des Territoires
Service "Expert"
Carré des Créateurs
11 rue Maurice Roy - CS 40314
18023 BOURGES Cedex**



Le Service "Expert" de l'Ad2T

Met son savoir-faire et son expérience au service de **tous les hébergeurs quel que soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne ou un label.**

Sa fonction **garantit au souscripteur une expertise indépendante** qui s'ouvre toujours sur **les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur.**

Contacts : **Sandrine QUINDROIT**
sandrine.quindroit@ad2t.fr
Catherine CARROY-CAMELOT
catherine.camelot@ad2t.fr



**Agence de développement du Tourisme
et des Territoires du Cher
Service "Expert"
Carré des Créateurs
11 rue Maurice Roy - CS 40314
18023 BOURGES Cedex
02 48 48 00 11**



**CLASSEMENT
meublé
de
tourisme**

**La certification
"nouvelles normes"
aux mesures avantageuses
sur le plan fiscal
et commercial**

71% de votre chiffre d'affaires brut **non imposable.**

Priorité et meilleurs positionnements sur les brochures et site web des Offices de Tourisme.



Une certification référençant votre hébergement par son **juste classement** et sa **qualité : un vrai plus** pour vos clients.

Le service **"Expert"** de l'Ad2T, **organisme accrédité par l'Etat**, gère pour vous la procédure de classement.

Le service "Expert" de l'Ad2T



